

Surveillance des retombées de poussières

Site de BAGARD

Contexte

En application de l'arrêté ministériel du 30 septembre 2016, le dispositif de surveillance des retombées de poussières sédimentables autour de la carrière basé sur la mesure par plaquette de dépôts a évolué en 2018 vers des mesures par jauges. Concrètement, une mesure d'un mois est réalisée tous les trimestres (soit 4 campagnes de mesures par an)

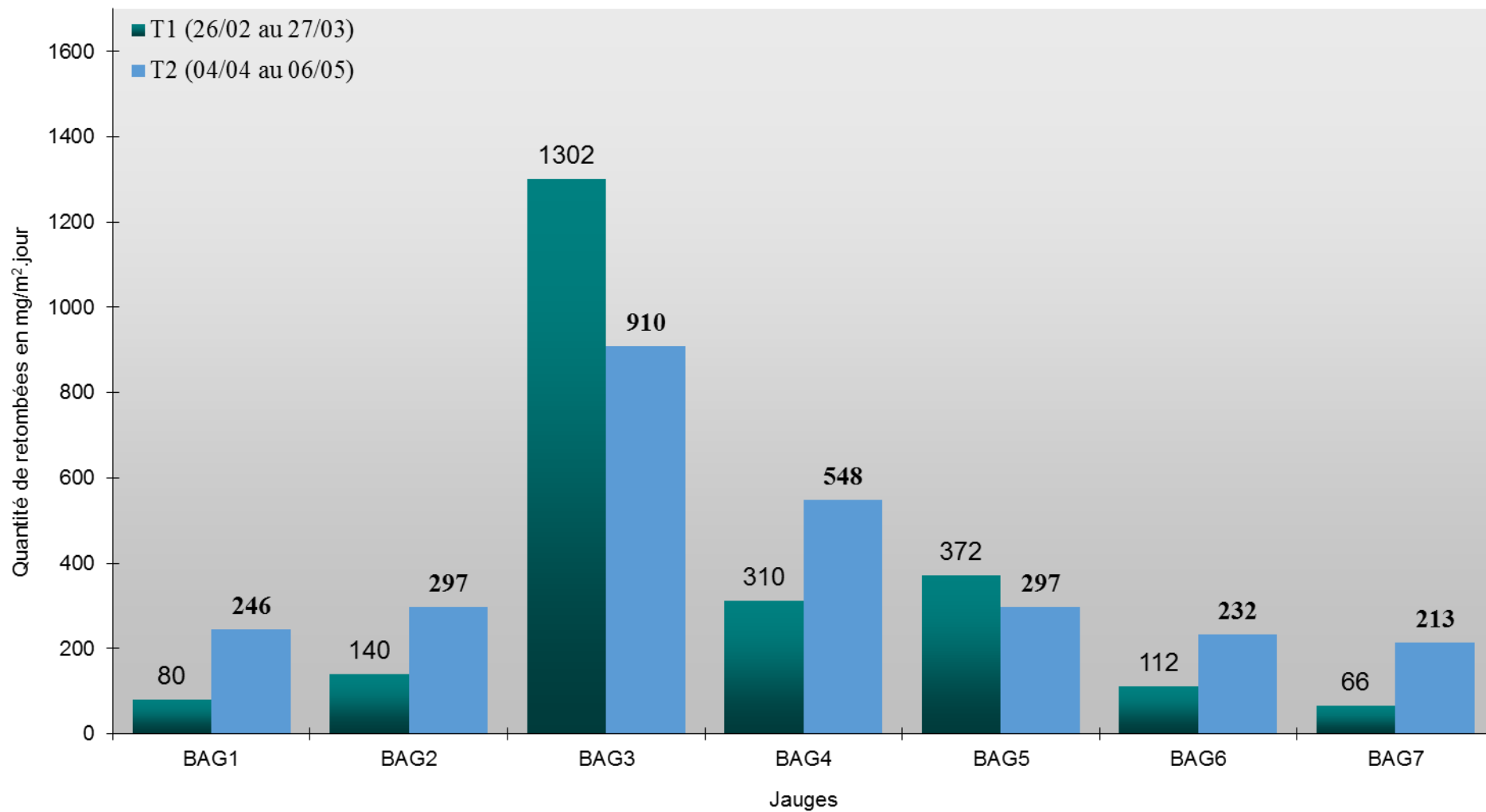
Résultats des mesures de la 2^e campagne 2019

Numéro de la jauge	BAG1	BAG2	BAG3	BAG4	BAG5	BAG6	BAG7
Type de jauge selon l'arrêté ministériel du 22/09/1994	a	b	c	c	b	b	

PERIODE D'EXPOSITION	Du		04/04/2019		au		06/05/2019	
Nombre de jours d'exposition	32	32	32	32	32	32	32	32
Retombées totales dans jauge en mg	386	466	1429	861	467	365	334	
Retombées totales en mg/m ² /jour	246	297	910	548	297	232	213	

Observations

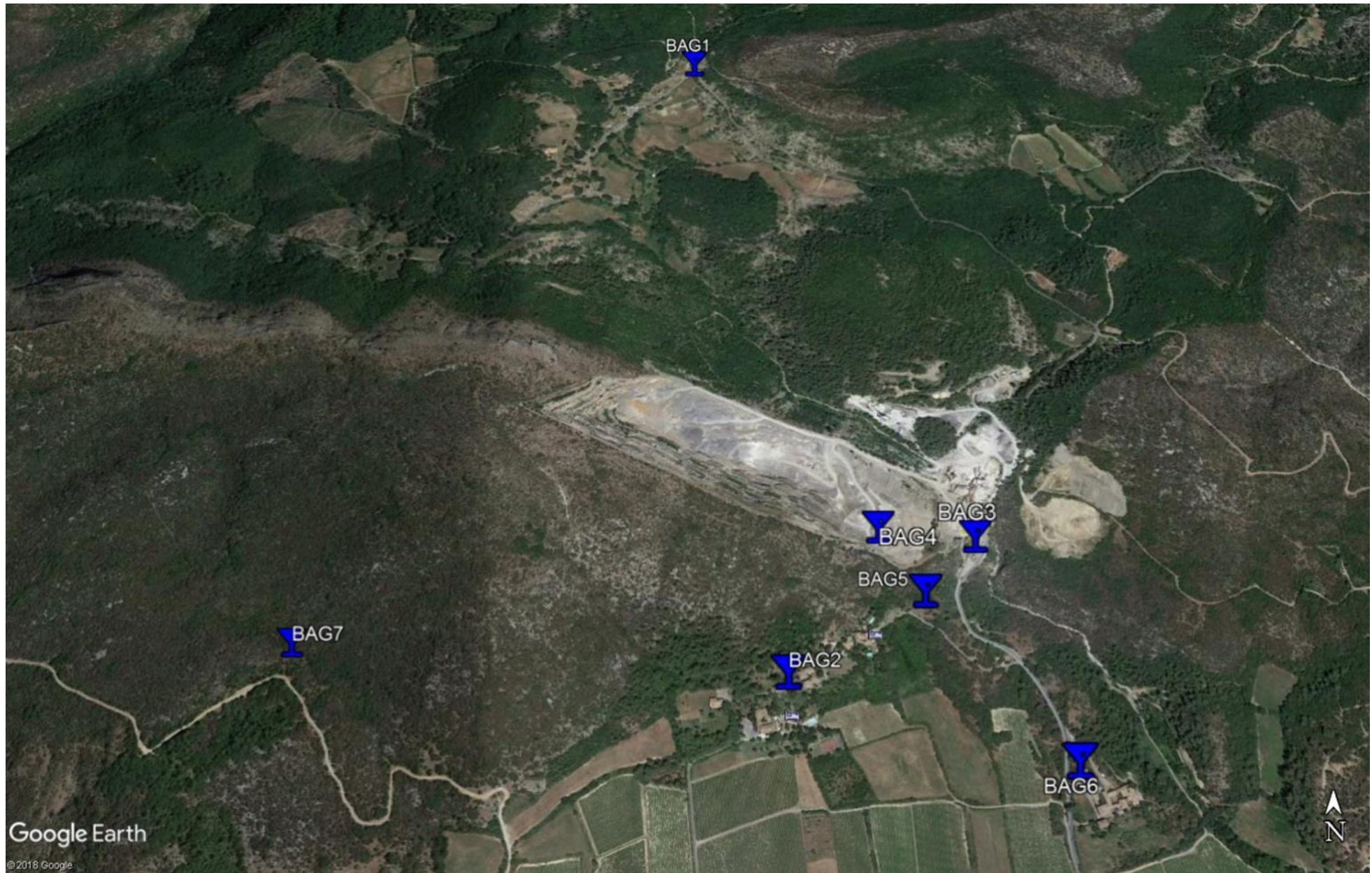
Logiquement, les empoussièrtements sont plus élevés à proximité de la carrière (BAG 3, BAG 4 et BAG 5). Les sites BAG 3 et BAG 4 en limite de site sous le Mistral (points de mesures de type c) présentent des niveaux d'empoussièrtements supérieurs à 500 mg/m²/jour ; la réglementation ne prévoit pas de seuil à ne pas dépasser pour les points de mesure de type c. La nouvelle jauge BAG 7 implantée dans le cadre d'une prochaine extension de la zone d'exploitation de la carrière présente un état initial de la zone du même ordre de grandeur que la jauge de référence BAG 1.



Stratégie d'implantation des jauges autour de la carrière de Bagard
 (article 19.6 de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994)

	Type de station de mesure	Explication	Emplacement
Arrêté ministériel du 22 septembre modifié	a	une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	BAG 1
	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situés à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	Proximité des 1 ^{ères} habitations sous le Mistral de la carrière : BAG 2, BAG 5 et BAG 6
	c	une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants.	Sous le Mistral de la carrière : BAG 3 et BAG 4
Compléments		Etat initiale de la zone en prévision de la prochaine extension de la zone d'exploitation	BAG 7

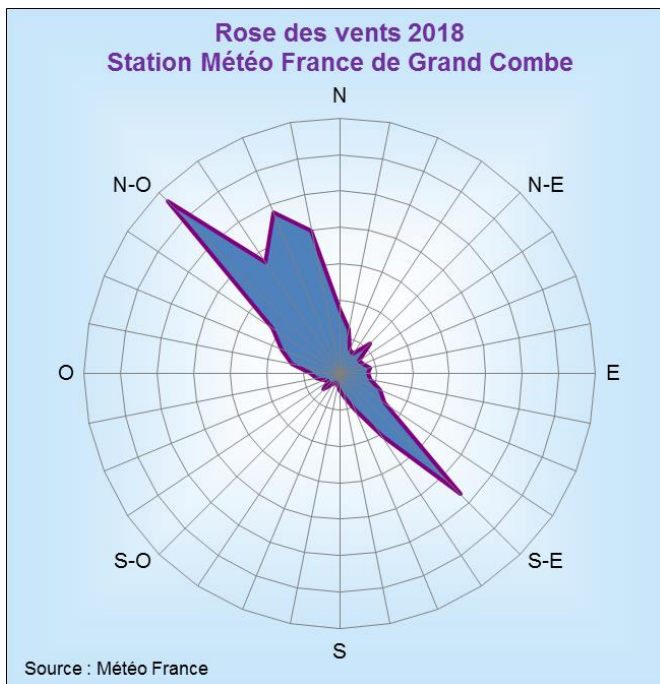
Plan d'implantation des jauges



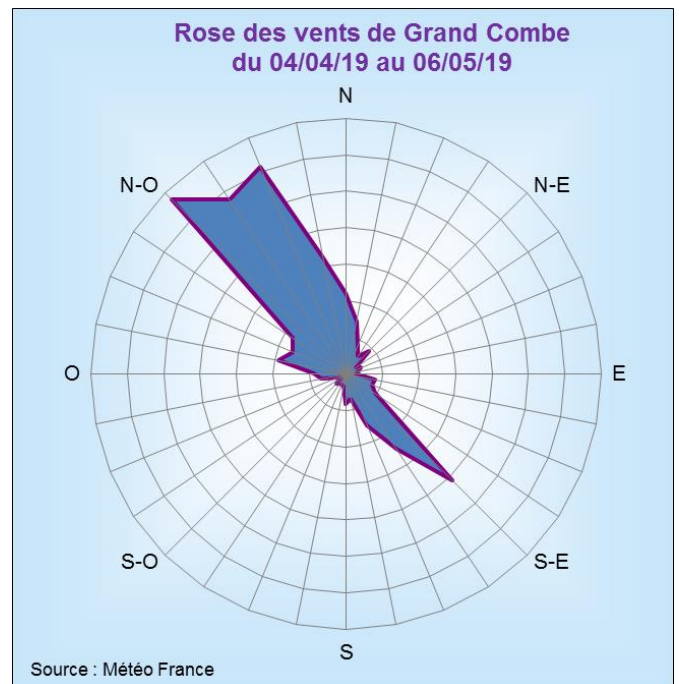
Données météorologiques servant à l'interprétation des mesures de retombées de poussières

1/ Vent (source : station Météo France de Grand-Combe)

Année 2018



**Période de mesures 2019
(04/04 au 06/05)**



2/ Pluviométrie (source : station Météo France de Générargues)

Année 2018	Période de mesures 2019 (4 Avril au 6 Mai)
1702 mm	172 mm

Annexe : photos des jauges lors du ramassage



BAG 1



BAG 2



BAG 3



BAG 4



BAG 5



BAG 6



BAG 7